Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 028-200084531-20250505-DELIB1_050525B-DE

Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2025

Date de transmission de la convocation 30 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	*Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon*	X		
TRIVERIO Valérie	*1er adjointe*	X		
BOTINEAU William	*2ème adjoint*		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	*3ème adjointe*	X		
ENEAULT Hervé	*4ème adjoint*	X		
GAUTHIER Nicole	*5ème adjointe*	X		
CARLIER Thierry	*6ème adjoint Maire délégué de Brunelles*	X		
RUHLMANN Philippe	*Conseiller Municipal*	X		
VAUDRON Francis	*Maire délégué Coudreceau*		X	
BOBAULT Bruno	*Conseiller Municipal*	X		
LETANG Didier	*Conseiller Municipal*	X		
DREUX Hervé	*Conseiller Municipal*		X	Pouvoir à Didier LETANG
CHERON Sylvie	*Conseillère Municipale*	X		
DE KONINCK Francis	*Conseiller Municipal*	X		
JOLY Jimmy	*Conseiller Municipal*	X		
LE BAIL Nadège	*Conseillère Municipale*	X		
DAVEAU Angélique	*Conseillère Municipale*	X		
HOCHEDÉ Véronique	*Conseillère Municipale*		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	*Conseillère Municipale*	X		
HAYE GANET Mégane	*Conseillère Municipale*		X	
BARBAZ Marie	*Conseillère Municipale*	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Francis DE KONINCK a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DÉLIBÉRATION VENTE LOTS LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE (Délibération n°1-05/05/2025)
Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en présente le 14 mai 2025.

Stéphane COURPOTIN expose que le cabinet HERMAND a procédé au bornage définitif du lotissement de « La Maçonnerie » tranche 2. Celui-ci fait apparaitre quelques écarts de surface des lots avec le bornage provisoire. Il convient donc de mettre en adéquation les surfaces figurant sur la délibération du 13 novembre 2024, délibération n° 2-13/11/2024, autorisant la vente des 17 lots du lotissement de la « Maçonnerie » tranche 2, et le bornage définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les actes de vente à intervenir en l'étude Actaperche à Nogent-le-Rotrou concernant cette opération ;
- Dit que le tableau et les prix ci-dessous viennent remplacer ceux figurant sur la délibération 2-13/11/2024 :

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 028-200084531-20250505-DELIB1_050525B-DE

N° DE LOT	Bornage provisoire	**Bornage définif**	PRIX HT	PRIX TTC
	Surface en m²			
18	591	560	35 571,20 €	42 683,20 €
19	452	435	27 631,20 €	33 155,70 €
20	607	604	38 366,08 €	46 036,88 €
21	452	451	28 647,52 €	34 375,22 €
22	602	603	38 302,56 €	45 960,66 €
23	461	461	29 282,72 €	35 137,42 €
24	590	591	37 540,32 €	45 046,02 €
25	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
26	594	594	37 730,88 €	45 274,68 €
27	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
28	596	597	37 921,44 €	45 503,34 €
29	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
30	553	554	35 190,08 €	42 225,88 €
31	466	467	29 663,84 €	35 594,74 €
32	560	558	35 444,16 €	42 530,76 €
33	617	611	38 810,72 €	46 570,42 €
34	618	609	38 683,68 €	46 417,98 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

MAIRIE D'ARCISSES

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/09/2025
et de la publication le 9/09/2025
Fait à ARCISSES, le 9/09/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

MAIRIE D'ARCISSES